

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.921  
27 février 2003

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 27 février 2003, à 10 h 20

Président: M. Djismun KASRI (Indonésie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 921<sup>ème</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme chacun le sait, lundi dernier, un important séisme a frappé une région reculée de l'ouest de la Chine, tuant au moins 257 personnes et détruisant des centaines de bâtiments. Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom de la Conférence du désarmement, nos sincères condoléances aux survivants, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple chinois.

La liste des orateurs inscrits pour la séance plénière d'aujourd'hui est particulièrement longue. Elle compte actuellement 12 noms, à savoir ceux des représentants de la Belgique, de l'Ukraine, de l'Australie, du Canada, des Pays-Bas, de la Malaisie, du Japon, de la Roumanie, de l'Italie, de la Mongolie, de la Thaïlande et de la Turquie.

Je donne à présent la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Lint.

M. LINT (Belgique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces responsabilités importantes. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation dans votre quête d'un programme de travail acceptable par tous et qui permettrait à la Conférence du désarmement de se remettre au travail.

J'ai demandé la parole en ma qualité de Président de la Quatrième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa. Le 1<sup>er</sup> mars 2003, c'est-à-dire dans deux jours, nous célébrerons le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

Or ces célébrations auront tout lieu d'être, car 131 États, dont 39 sont aussi membres de la Conférence du désarmement, sont aujourd'hui parties à la Convention qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. De plus, 15 États, dont 4 sont membres de la Conférence du désarmement, ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée.

La vitalité de la Convention a été illustrée par le succès de la réunion officielle qui s'est tenue pendant l'intersession, il y a deux semaines à Genève, et à laquelle ont participé plus de 500 représentants venus des quatre coins du monde. Les participants ont clairement affirmé que la Convention était multilatérale par essence, car les États touchés par les mines et les États susceptibles de les aider travaillent la main dans la main, dans un esprit de coopération, pour résoudre les problèmes liés au déminage, à la destruction des stocks et à l'aide aux victimes, avec le précieux concours de partenaires tels que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le CICR et d'autres organisations internationales compétentes.

La Convention s'inscrit dans la lutte contre des armes classiques terribles et sournoises qui continuent de tuer et de mutiler des milliers d'innocents chaque année.

La Convention est aussi une affaire de respect des engagements. Le 1<sup>er</sup> mars marquera à la fois le quatrième anniversaire de son entrée en vigueur et la date à laquelle 45 États parties devront avoir détruit leurs stocks, selon le calendrier fixé par la Convention. Le taux d'exécution

(M. Lint, Belgique)

de cet engagement-là est impressionnant, puisque, à l'exception d'un État partie, tous les États concernés par le délai du 1<sup>er</sup> mars 2003 ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils n'auraient plus de stocks à cette date.

La Convention est également pour les États une invitation à agir concrètement en faveur du désarmement, de la promotion de la paix et du soulagement des souffrances humaines provoquées par les mines antipersonnel. Or les 55 États parties qui ont éliminé leurs stocks de mines antipersonnel ou qui auront prochainement mené à bien leurs programmes de destruction ont précisément fait preuve de dynamisme. Ils ont détruit au total près de 30 millions de mines. Pour parvenir à ce résultat, les États se sont montrés très impliqués, car même ceux qui disposaient de ressources limitées ont détruit leurs stocks.

La Convention est aussi une question de transparence, car plus de 80 % des États parties ont présenté des rapports sur leur législation nationale, l'état de leurs stocks de mines antipersonnel et l'emplacement des zones minées.

La Convention est une norme internationale, car de nombreux États non parties ont promulgué des lois interdisant l'exportation et le transfert de mines. Certains ont décrété un moratoire sur la production. Quoi qu'il en soit, tous sont encouragés à prendre des mesures pour adhérer prochainement à la Convention.

Dans sa résolution 57/74 du 22 novembre 2002, intitulée «Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction», adoptée par 143 voix contre zéro, avec 23 abstentions, et dont un nombre record de 140 États – parmi lesquels 10 signataires, dont 2 membres de la Conférence du désarmement (la Pologne et l'Ukraine) – s'étaient portés coauteurs, l'Assemblée générale a invité tous les États qui n'avaient pas signé la Convention à y adhérer sans tarder. À cet égard, nous sommes heureux d'apprendre que la Turquie est sur le point de devenir partie à la Convention. Nous nous félicitons des déclarations constructives faites par Sri Lanka dans le cadre des pourparlers de paix, concernant l'adhésion éventuelle de ce pays à la Convention.

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a exhorté les États qui avaient signé la Convention, mais ne l'avaient pas encore ratifiée, à le faire sans tarder. Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que, le 19 mars 2002, le Parlement grec a voté à l'unanimité la ratification de la Convention et que la Grèce déposera ses instruments de ratification le même jour que la Turquie. Nous nous félicitons également de ce que le Gouvernement lituanien a présenté devant le Parlement de ce pays, à la fin de l'année 2002, une proposition visant à ratifier la Convention. Nous tenons à encourager l'Éthiopie, qui a signé la Convention le 3 décembre 1997, l'Indonésie, qui l'a signée le 4 décembre 1997, la Pologne, qui l'a signée le même jour, et l'Ukraine, qui l'a signée le 24 février 1999, à déposer leurs instruments de ratification dès que possible.

Toujours dans cette résolution, l'Assemblée générale a invité tous les États qui n'avaient pas ratifié la Convention ou n'y avaient pas encore adhéré à fournir, à titre volontaire des informations susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'action antimines dans le monde. À cet égard, nous nous félicitons de ce que la Lituanie a soumis de son plein gré, en juin 2002, un

(M. Lint, Belgique)

rapport en application de l'article 7. Nous encourageons tous les États non parties à suivre cet exemple.

La Convention est une question d'universalisation. Par notre action, nous avons démontré que nous étions fermement convaincus que les conséquences humaines des mines antipersonnel rendaient nécessaire leur élimination. Dans le même temps, les États qui ont détruit des mines ont démontré que leurs forces armées pouvaient se passer de ces armes. Nous encourageons les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à suivre notre exemple.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. SKURATOVSKYI (Ukraine) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je tiens à assurer cette aimable assistance que le Gouvernement ukrainien fait le maximum pour obtenir de notre Parlement qu'il ratifie dès que possible la Convention d'Ottawa. Cela dit, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous dire que nous sommes absolument convaincus que votre sagesse et votre expérience serviront les intérêts de toutes les délégations et nous aideront à sortir enfin de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, concernant le programme de travail. La délégation ukrainienne s'engage à vous appuyer et à vous assister dans vos efforts.

Ma délégation tient également à s'associer aux nombreuses délégations qui ont exprimé leur appui à la proposition des cinq Ambassadeurs. Même si cette proposition est loin de répondre à toutes les attentes de l'Ukraine, qui a joué un rôle de premier plan dans le processus mondial de désarmement, nous sommes parfaitement conscients que nous devons composer avec les réalités et faire tout ce qui est possible, compte tenu des circonstances présentes. Cependant, comment ne pas exprimer notre amère déception, alors que le processus amorcé avec tant d'enthousiasme au début des années 90, se trouve au point mort, en ce début de millénaire? Qui plus est, nous ne pouvons négliger le fait que, si cette situation, résultat d'un brutal changement d'avis et d'attitude de la part de certains acteurs clefs, a, à l'évidence, fait déchanter d'autres États, elle peut encourager ceux qui tiennent encore aux valeurs de la guerre froide.

Nous sommes d'accord avec ceux qui, dans cette salle, estiment que la solution du problème de la Conférence du désarmement se trouve dans nos capitales respectives. Les délégations ici présentes doivent répercuter dans leurs capitales l'état d'esprit dans lequel se déroulent nos débats.

C'est pourquoi, dans les circonstances présentes, ma délégation juge nécessaire de travailler sur la base de la proposition des cinq Ambassadeurs, de demander instamment aux États qui souhaitent que cette proposition soit modifiée de soumettre leurs propositions par écrit le plus rapidement possible, de partir de l'idée selon laquelle les différents points de la proposition des cinq Ambassadeurs ne doivent pas être interdépendants et, s'il est impossible, en définitive, d'engager des travaux sur tous ces points, de commencer à travailler sur les points convenus et de continuer à rechercher un consensus sur les points restants, et de s'abstenir, à ce stade, de tenter d'ajouter de nouveaux éléments au programme de travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Ukraine; je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Smith.

M. SMITH (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de vous adresser tous mes vœux à l'occasion de votre désignation à la présidence de la Conférence. C'est pour nous un plaisir que de voir le représentant de l'Indonésie, notre grand voisin du nord avec lequel nous entretenons des liens étroits de coopération, diriger les travaux de la Conférence du désarmement. Je puis vous assurer que ma délégation entend coopérer pleinement avec vous jusqu'au terme de votre mandat dans notre quête de progrès. Malgré tout le plaisir que j'éprouve de vous voir, présider la Conférence, permettez-moi de dire à quel point je regrette que l'Ambassadeur Wisnumurti ne soit pas en mesure d'être présent parmi nous. Je vous saurais gré de bien vouloir lui transmettre nos meilleurs vœux.

Un monde exempt d'armes nucléaires est un objectif à la réalisation duquel je crois, nous aspirons tous. Toutefois, il faut être réaliste: cet objectif ne pourra être atteint que moyennant la mise en place de régimes efficaces et universels de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi l'Australie reste fermement attachée au Traité sur la non-prolifération (TNP); qu'elle est un fervent défenseur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'elle prône l'ouverture immédiate de négociations visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le frein le plus efficace à la prolifération des armes nucléaires se trouve dans la difficulté qu'il y a à se procurer des matières fissiles de qualité militaire en quantité suffisante. Un traité garantissant de façon effective l'arrêt de la production de telles matières fissiles permettra de renforcer le contrôle international de la production de matières fissiles et de rendre plus difficile encore la prolifération d'armes nucléaires. Autre élément d'importance: il imposera à tous les États, y compris les États reconnus par le TNP comme étant dotés d'armes nucléaires, de soumettre toutes leurs installations capables de produire des matières fissiles de qualité militaire à un système juridiquement contraignant de vérification internationale.

Limiter la quantité de matières fissiles disponibles aux fins de la fabrication d'armes constitue une étape essentielle vers un désarmement nucléaire irréversible. C'est pourquoi nous sommes particulièrement déçus que les négociations sur le traité considéré n'aient toujours pas commencé, et ce malgré le fait qu'un tel traité a été considéré officiellement et à maintes reprises comme étant la prochaine étape logique dans la voie de la limitation des armements et du désarmement: tout récemment, à sa cinquante-septième session l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une résolution dans ce sens. L'Australie exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à s'entendre dès à présent sur un programme de travail, de sorte que cette instance puisse de nouveau contribuer de façon productive au renforcement de la sécurité mondiale.

En attendant que la Conférence du désarmement ouvre officiellement des négociations, l'Australie attachera une haute importance à la poursuite des travaux informels menés à Genève sur les questions relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Dans ce contexte, nous apprécions tout particulièrement l'initiative des Pays-Bas, qui ont mis sur pied une série structurée de séminaires consacrés à ce thème, dont le prochain aura lieu demain.

(M. Smith, Australie)

Nous considérons ces séminaires comme un exercice utile de sensibilisation et d'échange d'informations qui aide les délégations à mieux comprendre l'importance qu'un tel traité aura dans la promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En conséquence, nous encourageons vivement toutes les délégations et en particulier celles qui se sont abstenues jusqu'à présent à saisir cette occasion et à participer activement à ces séminaires.

Je demande également instamment à toutes les délégations de participer à l'atelier sur la vérification, organisé conjointement par le Japon, l'Australie et l'UNIDIR, qui doit avoir lieu le 28 mars, comme annoncé par notre collègue, l'Ambassadrice Inoguchi, lors de la séance plénière de la semaine dernière. Cet atelier nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la vérification dans le cadre des régimes de limitation des armements et de désarmement existants et nous donnera une nouvelle occasion de réfléchir sur la vérification dans le cadre d'un futur traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Avant de conclure, je tiens à dire que j'appuie les observations que vient de faire l'Ambassadeur Lint concernant le succès de la récente réunion intersessions des États parties à la Convention d'Ottawa et plus particulièrement du programme de destruction des stocks. Le fait que le délai de destruction expirera samedi prochain pour les premiers États parties et que 44 d'entre eux, dont l'Australie, ont respecté ce délai, constitue un événement particulièrement encourageant et un puissant message adressé au monde entier, puisqu'il prouve que les mines antipersonnel ne sont indispensables à la sécurité d'aucun État. Au contraire, elles sont une menace pour les civils et n'ont pas leur place dans l'arsenal militaire d'un pays quelconque.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Smith de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence, ainsi que des bons vœux qu'il a adressés à l'Ambassadeur Wisnumurti. Soyez assuré, M. Smith, que je lui ferai part de ces vœux. L'orateur suivant est le représentant du Canada, l'Ambassadeur Westdal.

M. WESTDAL (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à ces fonctions. Nous saluons votre dynamisme et ferons le maximum pour vous aider.

Samedi prochain, que ce soit ici à Genève, dans nos missions ailleurs dans le monde ou à travers tout le Canada, les Canadiens célébreront le quatrième anniversaire de la Convention d'Ottawa. Nous nous réjouissons de voir cet instrument gagner en importance. La Convention compte désormais 131 États parties. Dix États, dont certains figurent parmi les plus touchés par les mines antipersonnel, y ont adhéré durant l'année écoulée. À cet égard, permettez-moi d'adresser des paroles spéciales de bienvenue au voisin du Canada ici, à la Conférence du désarmement: l'adhésion du Cameroun prendra effet précisément à la date de ce quatrième anniversaire, et nous aurions souhaité qu'il en soit de même pour tous ceux qui n'ont pas encore pris cet engagement. Cela n'arrivera pas, bien sûr, mais tout au long de l'année prochaine, lorsque le Canada sera le coordonnateur du groupe de contact sur l'universalisation, nous ferons le maximum pour nous rapprocher du jour où cela se produira bel et bien. Je veux souligner, Monsieur le Président, que votre pays sera bientôt en mesure de ratifier la Convention.

(M. Westdal, Canada)

Samedi prochain, nous allons avant tout célébrer le fait que la Convention a institué une norme internationale nouvelle et efficace. Preuve en est que de nombreux pays, non encore parties à la Convention, en reconnaissent néanmoins et respectent réellement le rôle et les objectifs. Ils participent aux opérations de déminage et de destruction des mines et se conforment aux dispositions de la Convention concernant l'interdiction de l'emploi, de la production et de l'exportation des mines. Nous considérons que la Convention est complète. Elle est juridiquement contraignante. Le nombre d'États parties ne cesse de croître et elle n'a pas besoin d'être complétée par d'autres instruments juridiquement contraignants qui ne résoudraient que partiellement le problème. Les États qui considèrent qu'ils ne sont pas en mesure d'adhérer à la Convention et d'en réaliser pleinement les objectifs humanitaires à ce stade sont encouragés à prendre des mesures de leur côté en refusant, par exemple, de transférer des mines antipersonnel ou en détruisant leurs stocks. Ils contribueront ainsi aux efforts de l'ensemble de la communauté internationale, en attendant d'adhérer à la Convention.

La Convention marque un véritable tournant, tant sur le plan des mentalités qu'en termes de vies humaines. Les gouvernements, la société civile et le public sont aujourd'hui bien plus conscients des dangers inhérents aux mines antipersonnel et participent activement à leur élimination. Une démarche et un esprit collectifs sont apparus. Tous les pays, développés ou en développement, touchés ou non par les mines, travaillent ensemble, avec le concours de la société civile, dans un esprit de coopération, comme illustré lors de la semaine qui a été récemment consacrée à la réunion intersessions des comités permanents. Plus de 500 représentants d'États parties, d'États non parties et d'organisations internationales et non gouvernementales ont participé à cette réunion, travaillant ensemble pour mieux aider les victimes, accélérer les opérations de déminage, promouvoir les nouvelles techniques de déminage, détruire les stocks, inculquer aux populations les comportements à avoir face aux risques posés par les mines et mettre en œuvre d'autres moyens encore afin d'améliorer le fonctionnement d'ensemble de la Convention.

Les quatre années d'existence de cet instrument ont été marquées par des progrès réels et considérables. Selon la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, 61 pays ont détruit plus de 30 millions de mines en 10 ans, principalement dans le cadre de programmes spécifiquement conçus pour exécuter les dispositions de la Convention d'Ottawa. Cette action permettra d'atténuer considérablement les souffrances et de sauver de nombreuses vies. La Convention a un effet palpable sur le comportement des États. Nous constatons qu'il n'a été signalé aucun cas d'utilisation de mines antipersonnel en Éthiopie et en Érythrée après juin 2000. Dans l'intervalle, l'Érythrée a adhéré à la Convention.

Ce quatrième anniversaire de la Convention est aussi important parce qu'il marque l'expiration du délai de destruction des stocks pour les premiers États parties. Sur ce point, des nouvelles encourageantes montrent que les dispositions de la Convention sont appliquées avec énergie. Nous applaudissons tous les pays qui ont achevé la destruction de leurs stocks et encourageons de nouveau les pays qui ne se sont pas encore acquittés de cet engagement en leur renouvelant notre offre d'aide concrète.

(L'orateur poursuit en français).

(M. Westdal, Canada)

Nous sommes conscients des défis majeurs qui nous attendent pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention, et tout particulièrement dans les pays en développement. Afin de soutenir ce processus, le Gouvernement canadien a récemment renouvelé son engagement en matière d'action antimines, en annonçant une nouvelle contribution de 50 millions de dollars. Cette contribution permettra de renforcer les efforts constants du Canada pour atteindre les objectifs humanitaires de la Convention d'Ottawa. Nous n'atteindrons ces objectifs qu'en facilitant la destruction des mines antipersonnel dans les zones minées, en sensibilisant les populations aux dangers présentés par les mines, en détruisant les stocks de mines, en fournissant une assistance aux victimes, en facilitant leur réinsertion sociale et en convainquant de nouveaux États d'adhérer officiellement à la Convention et de se plier à ses normes.

La Convention d'Ottawa va franchir une étape importante. En plus des efforts constants mentionnés plus tôt, l'attention des États parties est désormais centrée sur la toute première conférence d'examen de la Convention, qui aura lieu l'an prochain. Sous la direction efficace de l'Ambassadeur Lint, qui préside la quatrième Assemblée des États parties, un processus de consultation et de réflexion est en cours. Pour le Canada, cette conférence sera l'occasion de célébrer les nombreuses victoires de la Convention, mais aussi d'examiner les défis qui subsistent. Le message que nous souhaitons transmettre à cette occasion, c'est avant tout qu'il reste du pain sur la planche et que l'attention et l'engagement de nos dirigeants politiques restent nécessaires pour qu'il soit possible d'arriver, enfin, à un monde exempt de mines terrestres.

En considérant le chemin parcouru en quatre ans, nous sommes convaincus que c'est possible. Et c'est là notre but: un monde libéré de cette menace. L'engagement du Canada ne fléchira pas devant la tâche.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Westdal de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer du soutien entier de ma délégation dans les efforts que vous entreprenez. Ma délégation a pleine confiance dans vos talents de diplomate, alors que vous dirigerez les travaux de la Conférence.

Avant de passer au thème principal de ma déclaration, je souhaite m'associer à tous ceux qui se sont exprimés ou qui vont s'exprimer à l'occasion du quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Je suis en mesure d'informer les membres de la Conférence que les stocks de mines antipersonnel que possédaient les Pays-Bas autrefois – plus de 250 000 mines en 1996 – ont été détruits. Les dernières mines ont été détruites en décembre 2002. Ce faisant, nous nous sommes pleinement conformés aux dispositions de la Convention d'Ottawa.

La semaine dernière, la représentante du Japon, l'Ambassadrice Inoguchi, s'est exprimée à propos des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Je voudrais aujourd'hui vous faire part de certaines de nos idées sur la question.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Il va sans dire que les Pays-Bas sont totalement en accord avec le Japon concernant le rang de priorité à donner à la négociation d'un tel traité. Depuis la Conférence d'examen du TNP de 1995 et la publication du mandat Shannon dans le document CD/1299, il existe bel et bien un consensus concernant la nécessité d'engager des négociations sur ce traité. Je ne souhaite pas m'appesantir sur les raisons pour lesquelles ces négociations n'ont toujours pas commencé, car nous les connaissons tous très bien. Je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit ici: les Pays-Bas sont prêts à appuyer la proposition dite des cinq Ambassadeurs telle qu'en l'état, et ils sont en mesure de commencer à travailler, à la Conférence du désarmement sur la base de cette proposition et dès à présent.

Le principal objectif de ma déclaration d'aujourd'hui est d'aborder certains des aspects de fond d'un traité sur la question considérée, suite aux points qui nous ont été exposés par l'Afrique du Sud dans son excellent document de travail paru sous la cote CD/1671, ainsi que les aspects mis en évidence par ma collègue japonaise la semaine dernière. Si j'entreprends cette démarche, c'est parce que je suis convaincu qu'un tel débat doit avoir lieu à la Conférence, que nous ayons ou non un programme de travail.

Au début du printemps de l'année 1999, c'est-à-dire il y a aujourd'hui quatre ans, alors que l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles semblait imminente, ma délégation a reçu de notre capitale des instructions qui renfermaient un certain nombre de principes et de positions à défendre au cours de ces négociations.

Les fondements de notre position étaient et sont encore aujourd'hui les suivants. Premièrement, l'interdiction de la production de matières fissiles doit être effectivement vérifiable, aux moindres coûts: une vérification effective et peu coûteuse est essentielle. Deuxièmement, il faut qu'à un moment bien déterminé une convergence soit réalisée entre les garanties de l'AIEA concernant les États non dotés d'armes nucléaires et les mesures comparables qui devront être prises dans le cadre du nouveau traité, concernant les États dotés d'armes nucléaires et les États non parties au TNP. Troisièmement, l'une des conditions de l'entrée en vigueur du traité devra être sa ratification par les États dotés d'armes nucléaires et par les États non parties au TNP. Enfin et surtout, quatrièmement, le traité envisagé devra constituer une étape sur la voie du désarmement nucléaire et non une fin en soi. Par conséquent, un certain nombre de questions en suspens, telles que celles des stocks ou de l'acquisition de matières fissiles, ne devront pas nécessairement être résolues de façon définitive dans ce traité.

Nous comptons encore et toujours – et cela n'a rien de surprenant – que les deux questions principales qui seront abordées lors des négociations seront la portée du traité et sa vérification.

En ce qui concerne la portée, le mandat Shannon n'exclut pas que soient abordées dans le cadre de ces négociations des questions autres que l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce n'est un secret pour personne, qu'un certain nombre de délégations ici présentes soulèveront probablement la question de la production passée de matières fissiles.

Les Pays-Bas sont prêts à accepter la prise en compte des stocks existants dans les négociations. Dans le même temps, il nous paraît plus important de parvenir rapidement à un

(M. Sanders, Pays-Bas)

accord. Pour cette raison, nous préférierions nous en tenir à une interprétation restrictive du mandat. Aussi souhaitable que puisse paraître un règlement de la question des stocks et de l'acquisition de matières fissiles, dans la perspective d'un désarmement nucléaire, une telle démarche risque d'entraîner un retard inacceptable dans les négociations.

Cela ne signifie pas que la transparence concernant les stocks et une surveillance des réductions et des activités de conversion ne revêtent pas une importance considérable et immédiate pour le désarmement nucléaire et la sécurité internationale. Notre position en la matière est bien connue, je crois. Sur ce point, je vous renvoie à la déclaration que j'ai faite il y a exactement un an, le 28 février 2002, et qui est consignée dans le document CD/PV.895. Cette déclaration était exclusivement consacrée à la question de la transparence, vous vous en souvenez peut-être.

Concernant la question des stocks, les Pays-Bas pourraient appuyer une approche en deux temps suivant laquelle, parallèlement aux négociations sur un traité visant les matières fissiles, il serait envisagé de négocier un traité couvrant les stocks existants, à titre d'étape suivante du processus de désarmement nucléaire. Par ailleurs, nous accordons un vif intérêt à l'approche sud-africaine, qui consiste à faire porter aussi le traité sur les matières de qualité militaire déclarées comme étant excédentaires, ainsi que les installations fermées ou mises hors service du fait de ces excédents.

Concernant la vérification, la deuxième grande question sur laquelle devront porter les négociations est la suivante: Que faudra-t-il vérifier pour que le traité soit «effectivement vérifiable», comme le prévoit le mandat? L'approche dite ciblée signifierait que la vérification serait limitée aux installations d'enrichissement et de retraitement, car ces installations sont susceptibles de servir directement à la production de matières fissiles de qualité militaire. De plus, suivant cette même approche, il faudra prévoir des moyens de détection des installations non déclarées. L'approche ciblée semble essentiellement inspirée par un souci de simplicité, de transparence et de facilité de mise en œuvre. Bien entendu, les raisons financières constituent un autre argument de poids en faveur de cette approche.

Le point faible de cette approche est son manque de fiabilité. Nous le savons tous, les réacteurs civils et de recherche, les cellules de haute activité et les autres installations nucléaires qui ne seraient pas couvertes par cette approche peuvent très bien être utilisées pour des activités de retraitement clandestines. Qui plus est, on peut se demander si les moyens de détection suffiront jamais à la tâche, dans le cas des pays qui ont mené des activités nucléaires aussi importantes et diverses.

Pour cette raison, les Pays-Bas préféreraient une approche plus globale. Cette approche, il faut le reconnaître, serait plus coûteuse. Cependant, comme l'a souligné l'AIEA, la vérification de grandes installations d'enrichissement et de retraitement est relativement bien plus coûteuse que la mise sous garanties de petites installations nucléaires civiles. En conséquence, le surcoût imposé par la prise en compte de cette dernière catégorie d'installations ne serait probablement pas exorbitant.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Il est un autre argument de principe important, à savoir la non-discrimination. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent – ou devront un jour – accepter les garanties les plus complètes – ce sera certainement le cas s'ils concluent un protocole additionnel. Il ne serait pas logique de considérer que pour les États dotés d'armes nucléaires et les États non parties au TNP, l'approche ciblée serait suffisante. Cela rendrait le traité discriminatoire et remettrait en question les garanties existantes de l'AIEA, qu'ont acceptées les autres États.

Les Pays-Bas estiment que le régime de vérification du traité devra être fondé sur l'actuel système de garanties de l'AIEA, afin d'assurer une cohérence dans la vérification de l'ensemble des matières fissiles, que cette vérification soit régie par un traité visant les matières fissiles ou par le TNP et l'actuel système de garanties. Cela permettra également d'éviter qu'avec le temps les deux régimes de vérification se séparent progressivement l'un de l'autre, avec toutes les conséquences qu'une telle situation risquerait d'entraîner.

Pour ce qui est de l'application du traité envisagé, les Pays-Bas sont favorables à une mise en œuvre progressive pour les huit pays concernés, qui porterait dans un premier temps, sur les installations d'enrichissement et de retraitement, puis s'étendrait aux autres installations. Dans l'idéal, les dispositions relatives à la vérification du traité devront, à un moment donné, converger avec celles du TNP.

Pour des raisons de savoir-faire et d'efficacité aux moindres coûts, l'AIEA serait l'organisation la mieux placée pour assurer la vérification du traité visant les matières fissiles. Il ne semble donc pas nécessaire de créer une organisation distincte. Nous pourrions envisager de recourir à la même formule que pour le TNP, à savoir confier la vérification à l'AIEA et organiser, à intervalles réguliers, des conférences des États parties chargées d'examiner l'application du traité.

Je viens de donner suite aux instructions que ma délégation a reçues au début du printemps 1999. J'aurais dû le faire dans le contexte de négociations, mais, malheureusement, les circonstances n'ont pas permis jusqu'à présent l'ouverture de telles négociations. Je l'ai donc fait dans le cadre de la Conférence du désarmement. J'invite les autres membres de la Conférence du désarmement à en faire de même, à l'instar du Japon et de l'Afrique du Sud. Nous pourrions ainsi constituer une base de référence intéressante, qui pourrait nous servir lors de futures négociations.

En attendant, nous devons continuer à affiner nos positions et demeurer un pôle d'excellence pour cette question, ainsi que pour toutes les autres questions de désarmement traitées à Genève. C'est avec joie que j'ai participé à une réunion officieuse organisée par la Fédération de Russie et la Chine au début de la semaine et consacrée à un document-cadre relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce type de manifestation est particulièrement utile, pour les raisons que je viens d'expliquer.

De même, en l'absence de négociations, les Pays-Bas poursuivront leur initiative informelle de sensibilisation concernant un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et continueront à informer la Conférence du désarmement des résultats de leurs travaux.

(M. Sanders, Pays-Bas)

J'espère voir chacun d'entre vous à la réunion qui aura lieu demain, vendredi 28 février, à 15 heures, en salle VII.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Sanders de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Malaisie, M<sup>me</sup> Rajmah Hussain.

M<sup>me</sup> RAJMAH HUSSAIN (Malaisie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. L'Indonésie étant un proche voisin de la Malaisie, je suis très heureuse de vous voir exercer cette importante fonction. Ma délégation tient à vous assurer de notre appui.

Nos deux pays sont membres du Mouvement des pays non alignés, groupement qui réunit 116 pays membres au nom de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés se sont réunis à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 24 et 25 février 2003, et ont examiné les grands enjeux planétaires qui ont des incidences sur leurs peuples, en vue de convenir d'un ensemble de mesures visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement, qui soient propices à la mise en place d'un système multilatéral de relations basées sur les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, du droit des peuples à l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires qui relèvent exclusivement de la compétence des États, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui a réuni 63 chefs d'État ou de gouvernement, s'est tenu dans le contexte d'une guerre imminente contre l'Iraq, de la montée de l'unilatéralisme dans les relations internationales, de la multiplication des actes terroristes dans le monde et d'un déclin toujours plus accentué de l'économie mondiale. Face à ces nouvelles difficultés, les participants au Sommet de Kuala Lumpur ont estimé qu'il fallait poursuivre le renforcement du rôle du Mouvement des pays non alignés dans un monde qui, s'il est débarrassé de la guerre froide qui avait donné naissance au Mouvement, est aujourd'hui dominé par une superpuissance unique.

Prenant position sur les questions de désarmement et de sécurité internationale dans le document final du treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, les chefs d'État ou de gouvernement ont exprimé leur vive préoccupation devant le recours croissant à l'unilatéralisme et aux prescriptions imposées unilatéralement; dans ce contexte, ils ont fait ressortir avec force que le multilatéralisme et les solutions convenues à l'échelon multilatéral conformément à la Charte des Nations Unies offraient le seul moyen de régler durablement les questions de désarmement et de sécurité internationale. Ils ont dit qu'ils restaient préoccupés au sujet de différentes questions touchant à la paix et à la sécurité internationales et plus particulièrement au désarmement nucléaire, qui continuait de figurer en tête des priorités du Mouvement. À cet égard, les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés se sont déclarés préoccupés par le fait que les États dotés d'armes nucléaires n'avaient pas progressé dans l'élimination de leurs arsenaux nucléaires, et ont souligné l'impérieuse nécessité de commencer sans délai des négociations à cet égard.

(M<sup>me</sup> Rajmah Hussain, Malaisie)

Les chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés ont réaffirmé l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement et ont souligné la nécessité d'engager des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis et notamment sur une convention touchant ces armes. Ils ont une nouvelle fois invité la Conférence du désarmement à créer, au plus vite et à titre de priorité absolue, un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

La Malaisie est fière et honorée d'avoir accueilli un sommet d'une telle importance qui a réuni 116 pays, soit un des groupes politiques les plus importants du monde qui rassemble les deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies. En prenant la présidence du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie assume avec fierté sa réputation de pays non aligné et s'engage à faire le maximum pour diriger le Mouvement durant les trois années qui viennent, en cette période de turbulences dans les relations internationales. À cet égard, je veux rendre hommage à l'Afrique du Sud pour l'excellence du travail qu'elle a accompli ces dernières années à la présidence du Mouvement des pays non alignés. Compte tenu de l'importance que la section intitulée «Désarmement et sécurité internationale», du Document final du treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Kuala Lumpur, revêt pour les travaux de la Conférence du désarmement, je vais prier le secrétariat de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite section comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le statut de membre de la Conférence du désarmement n'est actuellement réservé qu'à un groupe restreint de pays. Cependant, les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales dont la Conférence est saisie intéressent et concernent directement tous les membres de la communauté internationale et en particulier ceux du Mouvement des pays non alignés. La Conférence du désarmement doit par conséquent prendre cet intérêt en compte dans ses débats et jouer le rôle qui est le sien dans la réalisation des aspirations et des espoirs de la communauté mondiale, qui appelle de ses vœux un monde plus sûr et plus vivable. Malheureusement, il y a maintenant six ans que la Conférence n'a pas produit de résultats de fond quels qu'ils soient.

En dépit des divergences d'opinions quant aux causes et aux auteurs du problème, nous sommes tous d'accord pour dire que l'impasse actuelle au sujet du programme de travail de la Conférence du désarmement nuit à l'autorité de cet organe. Beaucoup d'entre nous ne comprennent pas pourquoi la Conférence n'a pas été en mesure de commencer des travaux de fond, particulièrement au regard de ses réalisations antérieures – je veux parler de la conclusion de deux grands traités de désarmement que sont la Convention sur les armes chimiques, de 1993, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de 1996.

Certains considèrent que l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est essentiellement due à l'intransigeance des États dotés d'armes nucléaires sur la négociation du désarmement nucléaire et de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Beaucoup ont affirmé que ses causes étaient indépendantes de la volonté des délégations présentes à la Conférence du désarmement et que la solution résidait dans l'exercice d'une volonté politique au plus haut niveau.

(M<sup>me</sup> Rajmah Hussain, Malaisie)

La Conférence du désarmement, si souvent vantée comme étant l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, devrait être capable de faire face aux multiples défis qui se posent à la communauté internationale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et de la sécurité internationales. Le succès de la Conférence du désarmement est aujourd'hui d'autant plus essentiel que le monde est soumis à la crainte du terrorisme et des armes de destruction massive. Le monde est à présent menacé non seulement par les armes nucléaires, mais aussi par les armes biologiques, chimiques et radiologiques, dont l'utilisation, que ce soit dans un conflit ou lors d'attaques terroristes, peut provoquer la mort de milliers de personnes.

Si toutes les armes de destruction massive doivent être éliminées, le désarmement nucléaire doit continuer de figurer au premier rang des préoccupations de la communauté internationale, car les armes nucléaires figurent au premier rang des armes de destruction massive. Toutes les armes nucléaires doivent être éliminées, qu'elles se trouvent entre les mains de terroristes ou d'États dotés d'armes nucléaires. Les grandes puissances doivent tenter de trouver d'autres moyens que la doctrine de la dissuasion nucléaire pour assurer la sécurité. Les États qui sont armés jusqu'aux dents doivent montrer l'exemple en éliminant leurs stocks d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Il ne saurait y avoir de système de «deux poids, deux mesures» au gré des grandes puissances.

En tant que membre du Groupe des 21 à la Conférence du désarmement, la Malaisie tient à souligner que le Groupe souhaite que le désarmement nucléaire continue de figurer en tête des priorités de la Conférence et que la réduction systématique et progressive des armements nucléaires – l'ultime objectif étant leur élimination complète – demeure une des tâches prioritaires de la communauté internationale. L'histoire a montré les terribles effets de l'arme nucléaire sur les habitants de Hiroshima et Nagasaki, exemples uniques de l'utilisation de ces armes, et il est souhaitable que des êtres humains ne se livrent plus jamais à de tels actes contre d'autres êtres humains. À cet égard, la Malaisie demande instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP de ne pas revenir sur leur engagement d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, engagement pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Dans le même temps, les États qui ne sont pas en possession d'armes nucléaires doivent continuer à observer les principes de la non-prolifération. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la Malaisie, dans l'esprit du Document final du treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, demande instamment que les «efforts visant à conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité à donner aux États non dotés de telles armes» soient poursuivis à titre prioritaire.

Pour ce qui est de l'arrêt de la production de matières fissiles, la Malaisie est favorable au mandat qui prévoit la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Toutefois, nous estimons que ces négociations devront aussi porter sur les stocks existants. L'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité constitue la prochaine étape essentielle dans la voie conduisant au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

(M<sup>me</sup> Rajmah Hussain, Malaisie)

La Malaisie considère également qu'il faut conclure un instrument juridiquement contraignant pour empêcher une course aux armements dans l'espace. Il doit être reconnu que l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et qu'il ne doit être exploré et utilisé qu'à des fins pacifiques. En l'absence de contrôle, l'intensification des activités militaires dans l'espace risque de déclencher une course aux armements qui pourrait bien avoir des conséquences néfastes pour la paix et pour l'avenir de l'humanité.

On a beaucoup glosé sur l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, qui n'a toujours pas trouvé de nouveau rythme, situation qui n'est certainement pas liée à l'absence d'idées ou de propositions. Les présidents successifs de la Conférence ont fait le maximum pour débloquer la situation en soumettant des propositions utiles. Il n'est pas faux de dire que c'est la proposition Amorim qui nous a le plus rapprochés d'un accord sur un programme de travail, mais nous n'avons pas su saisir l'occasion qui nous était donnée de sortir de l'impasse.

Dans ce contexte, la Malaisie se félicite de l'initiative des cinq Ambassadeurs présentée lors de la séance plénière du 23 janvier 2003, qui pourrait offrir une issue. Cet effort sans précédent en ce qu'il réunit des représentants de tous les groupes est un pas très constructif dans la recherche d'un consensus sur un programme de travail. Nous comprenons que la proposition des cinq Ambassadeurs est un processus évolutif et que des commentaires et des suggestions peuvent être faits afin de l'améliorer et dans l'espoir de sortir de l'impasse. En tant que membre de la Conférence, la Malaisie souhaite continuer à explorer toutes les possibilités susceptibles de permettre le commencement de travaux de fond dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré.

À l'occasion du quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, je m'associe aux orateurs précédents pour encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention. La Malaisie demeure vivement préoccupée par le fait que les mines antipersonnel continuent de tuer, mutiler et menacer un nombre incalculable d'innocents chaque jour. Nous pensons que les souffrances humaines provoquées par les mines antipersonnel sont de loin supérieures à l'utilité militaire de ces armes. Nous reconnaissons que la Convention d'Ottawa a institué une norme internationale interdisant l'utilisation des mines antipersonnel, norme qui a incité un nombre impressionnant de pays à signer et ratifier la Convention.

Compte tenu de la période d'incertitude que nous vivons, il était inévitable que l'un des principaux soucis des participants au Sommet de Kuala Lumpur fût d'empêcher la guerre en Iraq. En effet, les voix des pays non alignés se sont élevées à l'unisson pour condamner la guerre et l'unilatéralisme des grandes puissances. Je voudrais, à l'intention des pays qui sont si enclins à résoudre les problèmes par la guerre et non par des moyens pacifiques, conclure ma déclaration en citant un extrait de l'allocution d'ouverture prononcée par le Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir Mohamad, lors du treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Kuala Lumpur, de sorte que nous puissions, ensemble, réfléchir à la meilleure façon d'avancer:

«La guerre ne résout rien. Elle est primitive. La guerre est aujourd'hui plus primitive encore que les guerres de l'âge de la pierre. Ses cibles ne sont pas les combattants, mais les

(M<sup>me</sup> Rajmah Hussain, Malaisie)

civils ordinaires, femmes, enfants et vieillards. Dans les attaques terroristes comme dans les opérations militaires, les victimes sont des civils.

La guerre doit être déclarée illicite. Tel doit être notre combat d'aujourd'hui.»

Avant de terminer, je veux poser la question suivante à cette auguste assemblée: Quelle instance peut, mieux que la Conférence du désarmement, envisager de déclarer la guerre illicite? Telle devrait sans doute être notre noble cause pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Rajmah Hussain de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Japon, M<sup>me</sup> Inoguchi.

M<sup>me</sup> INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous renouveler l'appui sans faille de ma délégation alors que vous dirigez nos travaux dans une période particulièrement difficile pour la Conférence du désarmement. Permettez-moi également d'adresser mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement chinois, qui déplorent plus de 250 victimes à la suite du séisme qui a récemment touché la frontière occidentale du pays.

Au cours de notre précédente séance plénière, j'ai demandé à prendre la parole pour parler d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et alerter les États membres sur l'urgente nécessité de maîtriser et gérer les matières fissiles dans le souci de préserver la sécurité internationale face au risque croissant de prolifération nucléaire au profit d'États et d'acteurs non étatiques tels que les terroristes. Aujourd'hui, j'ai demandé la parole pour rendre compte des événements récents qui témoignent de la fermeté de l'engagement de mon gouvernement en ce qui concerne les armes classiques et plus particulièrement les mines antipersonnel, les armes légères et la transparence dans le domaine des armements.

Avant cela, cependant, qu'il me soit permis de remercier le représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Sanders, d'avoir donné suite à certaines des questions de fond que j'avais abordées la semaine dernière, allant jusqu'à reprendre le cadre et la structure que j'avais utilisés. Je le remercie également d'avoir précisé la position de son gouvernement sur certaines des questions essentielles qui seront examinées si les négociations sur le traité envisagé reprennent. J'ai trouvé ses observations très utiles pour tous les États qui souhaitent que ces négociations reprennent.

En ce qui concerne la question des mines antipersonnel, je rappellerai que le Japon a figuré parmi les tout premiers États parties à la Convention d'Ottawa. Cette année, il s'est totalement acquitté de ses obligations en vertu de l'article 4. Ce n'est pas sans fierté et sans une emphase particulière que j'ai le plaisir de faire savoir à la communauté internationale que le Premier Ministre japonais, Junichiro Koizumi, était présent à la cérémonie organisée dans l'après-midi du 8 février, sur une base des forces de défense de la préfecture de Shiga, à l'occasion de la destruction des derniers stocks japonais de mines antipersonnel, et que le Premier Ministre en personne a déclenché l'explosion de ces dernières mines. Ont également assisté à cette cérémonie le Vice-Ministre principal des affaires étrangères et Secrétaire parlementaire de

(M<sup>me</sup> Inoguchi, Japon)

l'organisme de défense, ainsi que de nombreux députés, y compris des membres du groupe de parlementaires s'occupant de cette question. Ma capitale m'a également donné pour instruction de me rendre au Japon pour participer à cet événement et rendre compte des efforts entrepris à Genève sur la question des mines antipersonnel. D'un bout à l'autre, cette cérémonie n'a fait qu'illustrer l'inébranlable volonté politique de mon gouvernement de défendre la cause incarnée par la Convention d'Ottawa.

Des enfants, dont certains avaient été victimes des mines antipersonnel et étaient originaires de pays touchés par ce problème, étaient également invités à la cérémonie. Ils nous ont aidé à sensibiliser toutes les générations et à partager notre engagement avec les générations futures, qui auront pour tâche d'éradiquer dans le monde entier les tragédies provoquées par les mines antipersonnel. Je compatis avec ces victimes et plus particulièrement avec les enfants, qui n'auraient pas eu à souffrir si le monde – Japon compris – avait agi plus rapidement.

Je puis néanmoins vous assurer que le Japon fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider les pays touchés à faire face aux opérations de déminage et qu'il demeurera aux côtés des personnes mutilées pour les aider dans les courageux efforts qu'elles déploient pour surmonter leurs difficultés. Le Premier Ministre a noté avec une satisfaction particulière que le Japon coprésiderait, à partir du mois de septembre prochain, le Comité permanent sur le déminage, l'inculcation des comportements à avoir face aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action antimines, et a exprimé son ardent désir de voir tous les membres redoubler d'efforts pour éradiquer les tragédies humaines provoquées par les mines antipersonnel.

Qu'il me soit permis de remercier sincèrement le Gouvernement indonésien d'avoir coparrainé avec le Gouvernement japonais et accueilli le séminaire régional sur la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenu les 10 et 11 février dernier, et l'atelier de l'ONU sur la transparence dans le domaine des armements, tenu les 14 et 15 février. Lors de ces deux manifestations, qui ont eu lieu à Bali, le Gouvernement indonésien a fait montre d'une chaleureuse hospitalité et d'une grande efficacité. Je tiens à remercier également M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, ses collaborateurs et, en particulier, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, d'avoir organisé les deux ateliers.

Le séminaire régional de Bali sur les armes légères a réuni, pour la première fois, les agents de coordination de 21 pays de la région de l'Asie et du Pacifique, qui ont pu échanger leurs points de vue sur la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Il a été l'occasion d'aborder des thèmes tels que le rôle des agents et organismes de coordination nationaux, la coopération et l'échange d'information transfrontières, les lois, législations et procédures administratives nationales, les systèmes de licences d'importation et d'exportation et le marquage, la gestion des stocks et la tenue de registres, ou encore la coopération avec la société civile.

(M<sup>me</sup> Inoguchi, Japon)

J'ai personnellement participé au séminaire en tant que Présidente désignée de la première réunion biennale des États consacrée à la mise en œuvre du Plan d'action, qui aura lieu en juillet prochain, et j'ai eu l'occasion d'informer les participants des résultats des consultations officieuses ouvertes à tous que j'avais tenues ici et à New York, dans le cadre de la préparation de la réunion biennale. Incontestablement, le séminaire a largement contribué à la mise en œuvre et à l'harmonisation du Plan d'action au niveau régional.

L'atelier régional sur la transparence dans le domaine des armements a également connu un succès retentissant. L'Ambassadeur Mitsuro Donowaki a participé pour le Japon, en tant qu'orateur principal, à cette importante réunion, dont le principal objectif était de familiariser les États Membres de l'Organisation des Nations Unies avec deux instruments mondiaux qui ont pour vocation la transparence – le Registre des armes classiques de l'ONU et l'instrument normalisé pour l'information sur les dépenses militaires – et de promouvoir l'utilisation de ces instruments. Les 10 pays de l'ANASE, de même que plusieurs proches voisins tels que le Timor-oriental, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine et la République de Corée, ont également participé à l'atelier. Mon gouvernement estime que ces deux instruments seront de mieux en mieux acceptés par les États Membres de l'ONU dans les années qui viennent.

Enfin, Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous annoncer que l'aide publique japonaise au développement pourra désormais servir aussi au règlement des problèmes touchant aux armes légères. Quelque 17 millions de dollars seront affectés chaque année au financement d'un large éventail de programmes et projets constructifs dans ce domaine. Le premier projet à bénéficier de ce financement portera sur le développement local en échange des armes, au Cambodge. J'ai hâte de voir les pays proposer d'autres programmes et projets, car de telles initiatives contribueront de façon concrète à résoudre et surmonter les problèmes posés par les armes légères.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Inoguchi de sa déclaration. Le prochain orateur figurant sur la liste est la représentante de la Roumanie: j'invite donc l'Ambassadrice Filip à faire sa déclaration.

M<sup>me</sup> FILIP (Roumanie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'entière coopération et de l'indéfectible soutien de ma délégation, en particulier dans les efforts constants que vous faites pour nous permettre de parvenir à un accord tant attendu sur un programme de travail de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, je m'exprime au nom de la Roumanie et de la Suisse, les deux pays qui coprésident actuellement le Comité permanent sur la destruction des stocks. Nous tenons à nous associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint, à l'occasion du quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Cet anniversaire revêt une signification particulière pour les États parties, car il constitue un point de repère dans la mise en œuvre d'une des obligations fondamentales contenues dans

(M<sup>me</sup> Filip, Roumanie)

cet instrument, à savoir l'obligation de détruire les stocks de mines antipersonnel. La date du 1<sup>er</sup> mars 2003 est celle à laquelle doit être achevée la destruction de tous les stocks en possession des États parties qui ont rendu possible l'entrée en vigueur de la Convention. Nous tenons à les remercier tous d'avoir fait preuve d'un tel dynamisme et d'avoir contribué à donner force juridique à la Convention d'Ottawa, et nous saluons leurs efforts constants pour respecter les délais prévus pour la destruction des stocks.

Le processus d'interdiction des mines antipersonnel s'est développé sans discontinuer dès l'entrée en vigueur de la Convention, il y a près de quatre ans, et nous comptons que les préparatifs de la Conférence d'examen de 2004 stimuleront les efforts dans ce domaine. Cette évolution positive et encourageante a été rendue possible par la détermination et les efforts conjugués de tous les États parties pour éliminer le fléau que sont les mines antipersonnel – par leur foi dans les objectifs humanitaires fondamentaux de la Convention d'Ottawa, par leur ferme volonté d'assurer une vie meilleure aux victimes des mines antipersonnel et par leur souci de supprimer les véritables obstacles au développement économique et social des établissements humains dans les pays touchés par les mines.

La destruction des stocks est une mesure préventive destinée à éliminer la prolifération des mines antipersonnel. Bien que cette question soit éminemment technique en elle-même, la destruction des stocks a acquis cette année une dimension politique importante pour l'ensemble des États. Il s'agit non seulement de respecter un instrument juridiquement contraignant, mais aussi d'éprouver l'engagement des États parties et des États non encore parties à la Convention d'Ottawa mais qui partagent les préoccupations concernant les répercussions à long terme des mines antipersonnel sur la sécurité des civils innocents et sur le développement.

Nous sommes heureux de constater qu'en ce moment crucial, les États parties font preuve d'un grand sens des responsabilités en matière de destruction des stocks. Cela nous a été confirmé lors de la récente réunion de notre comité, qui s'est caractérisée par une participation importante et active.

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Lint, le taux de mise en œuvre de la Convention est particulièrement impressionnant, car à une exception près, tous les États parties concernés par le délai du 1<sup>er</sup> mars ont fait savoir qu'ils ne posséderaient plus de stocks à cette date. De plus, de nombreux pays ont fait part de leur intention d'achever la destruction de leurs stocks avant – bien avant, pour certains – l'expiration du délai de quatre ans prévu par la Convention.

D'autres États nous ont informés des difficultés qu'ils rencontraient dans le cadre de ce processus et certains d'entre eux ont sollicité un soutien renouvelé de la part des pays donateurs. Cela nous apparaît comme une manifestation du véritable esprit d'ouverture, de coopération et de partenariat qui caractérise le processus d'Ottawa.

Il convient d'exprimer une gratitude particulière aux délégations ayant participé aux réunions du Comité permanent sur la destruction des stocks et qui, sans que leur pays respectif soit officiellement partie à la Convention, ont fourni des informations détaillées sur l'importance et la composition de leurs stocks de mines antipersonnel et sur leurs projets pour la destruction

(M<sup>me</sup> Filip, Roumanie)

de ces stocks. Nous tenons à les féliciter pour leur attitude constructive et responsable et avons hâte de les accueillir bientôt parmi nous.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, permettez-moi d'évoquer très brièvement le problème des armes légères et de vous informer, vous et les autres participants, qu'au début de la semaine, du 24 au 26 février 2003, Bucarest a accueilli un séminaire régional sur la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et du Plan d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Cette manifestation a été accueillie par le Gouvernement roumain et parrainée par les Gouvernements canadien et italien. Elle se voulait être une contribution régionale à la réunion des États parties de 2003 sur la mise en œuvre du Plan d'action.

L'objectif principal du séminaire régional était de réunir des représentants de gouvernements et de la société civile s'occupant des armes légères, ainsi que des représentants des organisations internationales et des fabricants. Les débats ont porté sur des questions touchant au marquage et à la traçabilité et au rôle de ces mesures dans le contrôle des importations, des exportations et du transit de marchandises. En outre, les participants ont eu l'occasion d'échanger des informations concernant la mise en œuvre du Plan d'action de l'ONU et du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, de définir les meilleures pratiques en matière de marquage, de traçabilité et de contrôle des exportations, et de recenser les domaines dans lesquels il serait judicieux d'envisager l'établissement de normes internationales et de moyens de renforcer les mécanismes de coopération régionaux et internationaux dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères.

La nécessité d'élaborer et de faire appliquer des règles cohérentes applicables au courtage a également été examinée et soulignée, et une attention particulière a été accordée au lien existant entre la criminalité transnationale et le trafic illicite d'armes légères dans la région.

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement, de remercier l'Ambassadrice du Japon, Kuniko Inoguchi et l'Ambassadeur d'Inde, M. Rakesh Sood, pour leur participation au séminaire régional de Bucarest sur les armes légères et pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux débats qui ont eu lieu à cette occasion.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Filip de la déclaration qu'elle a faite au nom de la Roumanie et de la Suisse, les deux pays coprésidents du Comité permanent sur la destruction des stocks, ainsi que des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant est le représentant de l'Italie.

M. SCOTTO (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation italienne prend la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter, de vous assurer du plein soutien de l'Italie et de vous souhaiter le plein succès durant votre mandat.

C'est pour moi un immense plaisir que de prendre la parole en cette journée, qui marque le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Je tiens à m'associer à

(M. Scotto, Italie)

l'Australie, à la Belgique, au Canada, au Japon, à la Malaisie, aux Pays-Bas et à la Roumanie, qui se sont également exprimés à cette occasion.

L'Italie a toujours été profondément convaincue de la nécessité morale et politique de la Convention d'Ottawa, qui constitue un moyen d'améliorer de façon significative la vie des populations de nombreux pays gravement exposés au fléau des mines antipersonnel. En outre, nous croyons que les considérations morales et politiques doivent nous amener à renforcer les principes de droit international qui sont à la base de la Convention.

Depuis qu'elle est devenue partie à la Convention, l'Italie a tout fait pour honorer ses engagements, et je vais vous donner un bref aperçu de la façon dont nous avons procédé. Les délégations qui ont participé, en février 2003, aux réunions du Comité permanent sur la destruction des stocks savent que l'Italie – actuellement corapporteur du Comité permanent – a achevé en octobre 2002 la destruction de ses stocks, conformément à l'article 4. Elle a procédé, un an avant l'expiration du délai, à la destruction de 7 122 000 mines, soit probablement le stock le plus important de tous ceux des États parties. Elle a recouru à des moyens techniques simples pour démanteler les différents composants et explosifs contenus dans ses mines antipersonnel.

Toutes les opérations de destruction ont été réalisées eu égard à la nécessité de protéger l'environnement. Il est donc prouvé que le délai de quatre ans fixé à l'article 4 de la Convention d'Ottawa peut être respecté, à condition que les États parties aient la volonté politique nécessaire et s'engagent véritablement à coopérer avec les États qui ont besoin d'aide pour le déminage.

Le deuxième élément que je voulais souligner est le suivant: l'Italie a fait du déminage humanitaire une de ses premières priorités et a, en conséquence, largement renforcé sa participation financière aux opérations de déminage. À cet égard, nous tenons à souligner à quel point il est important de mener un suivi, puis une évaluation efficaces des projets. L'Italie souhaite que cette pratique soit renforcée. Si nous fournissons des informations techniques détaillées sur les résultats enregistrés dans le cadre des divers projets, nous réunirons les conditions mises par notre Parlement au déblocage de fonds pour de futures opérations de déminage. Nous estimons que l'accent doit être mis sur l'assistance aux autres pays désireux de promouvoir la mise en œuvre de la Convention. Compte tenu de l'expérience considérable que nous avons acquise des techniques de destruction d'engins explosifs, nous sommes à même d'aider tout État partie qui souhaiterait procéder à de telles destructions. En 2002, l'Italie a porté à 9,81 millions d'euros le montant total de ses contributions financières aux opérations de déminage humanitaire et à l'aide aux victimes. Notre priorité était d'assurer la continuité du financement de l'action antimines, conformément aux vœux des pays touchés.

Enfin, l'Italie tient à souligner l'importance de l'universalisation de la Convention et a entrepris dans ce sens plusieurs démarches bilatérales auprès d'États non parties. Nous continuons à espérer que des efforts soutenus nous permettront de convaincre les États non parties de rejoindre les 131 pays qui ont déjà ratifié la Convention d'Ottawa, ainsi que les 15 pays qui n'en sont encore que signataires. Nous continuerons à tout faire pour sensibiliser le public, les gouvernements et les acteurs non étatiques, dans l'espoir de renforcer l'appui de la communauté internationale à la Convention.

(M. Scotto, Italie)

En cette occasion particulière, je me permets d'inviter les États non parties à faire le geste de détruire de leur plein gré une partie de leurs stocks et de leur suggérer de mettre en place un régime de restriction destiné à interdire l'exportation de mines antipersonnel. Par cette mesure significative, qui ne me paraît pas irréaliste, les États en question prouveraient leur attachement au principe sous-tendant cette importante Convention sans compromettre leur sécurité nationale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Bekhbat.

M. BEKHBAT (Mongolie): Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois en plénière sous votre direction, permettez-moi, au nom de la délégation mongole, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer que vous pourrez compter pleinement sur l'appui et la coopération de ma délégation. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions l'excellent travail qu'a accompli le Président sortant, l'Ambassadeur Rakesh Sood.

Je tiens également à exprimer nos condoléances à la délégation de la République populaire de Chine, grand voisin de mon pays, à l'occasion du terrible tremblement de terre qui vient d'emporter des centaines de vies humaines, et lui demander de bien vouloir se faire l'écho, auprès des familles endeuillées, de nos sentiments sincères de sympathie.

(L'orateur poursuit en anglais).

Ma délégation partage le sentiment général et croissant d'inquiétude et de frustration suscité par le blocage persistant des travaux de la Conférence du désarmement. Cette situation est particulièrement regrettable au vu de l'urgente nécessité, pour la communauté internationale, de mettre en place une démarche efficace et concertée pour régler des difficultés nouvelles.

Compte tenu de la nature des menaces qui pèsent sur notre sécurité depuis les attaques terroristes du 11 septembre, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour réduire, puis éliminer les armes de destruction massive, surtout nucléaires, et progresser de façon tangible sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cependant, certains instruments internationaux importants, conçus pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ne sont toujours pas entrés en vigueur ou ne sont pas appliqués effectivement.

Ma délégation souscrit pleinement à l'idée selon laquelle l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. Il est donc essentiel de traduire dans les faits la volonté politique exprimée et l'engagement sans équivoque d'éliminer totalement les armes nucléaires.

La Mongolie est favorable à l'adoption de mesures telles que la levée de l'état de préparation des armes nucléaires au combat, le retrait des ogives nucléaires de leurs vecteurs, l'engagement réciproque des États dotés d'armes nucléaires de ne pas employer en premier ces armes, l'octroi de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes aux États non

(M. Bekhbat, Mongolie)

dotés d'armes nucléaires, et d'autres mesures propres à réduire les risques d'une utilisation non autorisée ou accidentelle d'armes nucléaires.

La tragédie du 11 septembre a mis en évidence de façon dramatique le risque accru de l'emploi éventuel d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. La menace potentielle de l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive par des terroristes ne doit en aucun cas être sous-estimée. Dans ce contexte, je crois qu'une approche multilatérale de la limitation des armements, du désarmement et de la sécurité, un respect scrupuleux des instruments internationaux existants et un effort de consolidation et d'universalisation de ces instruments sont autant d'éléments essentiels dans la quête du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. La communauté internationale doit impérativement promouvoir un renforcement de la coopération à la modernisation des moyens de protection physique des matières fissiles, à la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et d'autres sources de radioactivité, ainsi qu'à la rédaction définitive du projet de convention contre le terrorisme nucléaire.

La Mongolie attache une haute importance à la promotion et au renforcement du processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elle s'est félicitée de la signature, en mai 2002 à Moscou, du Traité START II entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, qui doit permettre une réduction substantielle du nombre d'ogives d'ici 2012. Nous estimons que les puissances nucléaires doivent impérativement poursuivre de bonne foi leur quête d'un désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP et aux décisions prises à la Conférence d'examen du TNP de 2000. La Mongolie appuie les efforts faits pour assurer le succès de la prochaine conférence d'examen du TNP, prévue pour 2005.

Nous pensons que la consolidation des actuelles zones exemptes d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones de ce genre sont des facteurs importants du renforcement de la non-prolifération et de la promotion de la stabilité et de la sécurité régionales. La Mongolie s'efforce d'apporter sa modeste contribution à la promotion de cette cause en renforçant son statut d'État non doté d'armes nucléaires et en encourageant la création de telles zones en divers endroits du monde.

L'espace, patrimoine commun de l'humanité, doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques, pour le bien de tous les pays. Nous appuyons l'initiative commune de la Fédération de Russie et de la Chine visant à négocier et adopter un instrument juridiquement contraignant, pour empêcher une course aux armements dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

La Mongolie partage totalement les préoccupations légitimes de la communauté internationale concernant le trafic illicite et la prolifération mondiale des armes légères, notamment dans les zones de conflit. Nous attachons une importance particulière à la mise en œuvre du Plan d'action adopté en 2001 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons que la première réunion biennale des États sur la mise en œuvre de ce plan d'action contribuera à la réalisation de ce noble objectif.

(M. Bekhbat, Mongolie)

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Groupe des 21 devant la Conférence du désarmement, à sa séance plénière du 30 janvier dernier.

Le programme de travail est encore un obstacle qui empêche la Conférence du désarmement de commencer des travaux de fond. Ma délégation apprécie vos efforts, Monsieur le Président, ainsi que ceux de vos prédécesseurs, pour trouver une issue viable à cette impasse prolongée et relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous savons tous – et notre collègue de la Malaisie a insisté sur ce point – que les propositions et initiatives n'ont pas manqué, mais que jusqu'à présent aucune d'entre elles ne nous a permis de débloquer la situation.

Nous nous félicitons de la dernière initiative en date, celle des cinq Ambassadeurs, qui constitue un effort intéressant destiné à faire en sorte que la Conférence commence des travaux de fond. Sa valeur tient au fait qu'elle dépasse les clivages des groupes et qu'elle est susceptible d'être modifiée et améliorée, le but étant de satisfaire tous les États membres. Ma délégation est prête à accepter la plupart des éléments de cette proposition; mais pense que de nouvelles consultations sont nécessaires pour que cette proposition puisse être acceptée par tous les membres de la Conférence.

Ma délégation estime que la Conférence du désarmement doit impérativement commencer des travaux de fond ciblés en adoptant un programme de travail pour sa session de 2003, afin de répondre aux attentes de la communauté internationale. Parallèlement à nos efforts pour parvenir à un consensus sur un programme de travail, nous devons explorer toutes les autres possibilités.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer que ma délégation coopérera étroitement avec vous et avec les autres délégations dans le but de redonner à la Conférence du désarmement son véritable rôle d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Bekhbat de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il reste encore deux orateurs sur la liste; je donne donc la parole au représentant de la Thaïlande.

M. SUGONDHABHIROM (Thaïlande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous réitérer notre appui sans faille.

Je prends la parole aujourd'hui pour associer ma délégation à la position prise par l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint, et les autres orateurs qui m'ont précédé, concernant la question des mines antipersonnel.

Il y a quatre ans, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est entrée en vigueur. Une nouvelle norme internationale voyait le jour. La communauté internationale s'était engagée à s'attaquer aux problèmes posés par les mines antipersonnel. Par la suite, nous avons assisté au développement d'un partenariat étroit entre les gouvernements, la société civile et les

(M. Sugondhabhirom, Thaïlande)

organisations internationales, dans le cadre de ce qui est connu sous le nom de «processus d'Ottawa», avec la participation croissante des survivants eux-mêmes.

Par compassion pour les victimes innocentes des mines antipersonnel dans le pays et dans la région, la Thaïlande a décidé de devenir partie à la Convention d'Ottawa et de s'associer au processus d'Ottawa. Quatre ans plus tard, nous continuons résolument à honorer les engagements que nous avons pris en vertu de la Convention. Le 24 avril 2003, le dernier lot du stock de mines antipersonnel des forces armées royales thaïlandaises sera détruit, en application de la Convention d'Ottawa.

Les États parties à la Convention d'Ottawa ont confié à la Thaïlande le soin d'accueillir leur cinquième Assemblée, qui aura lieu à Bangkok en septembre 2003. C'est la première fois que les États parties tiendront leur réunion en Asie. C'est pour la Thaïlande à la fois un honneur et une grande responsabilité, et nous ferons de notre mieux pour que cette assemblée soit un succès. Nous saisissons cette occasion pour inviter toutes les parties intéressées à assister à Bangkok à l'Assemblée de septembre prochain.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Thaïlande de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. ESENLİ (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation.

Je tiens à remercier l'Ambassadeur d'Inde, M. Rakesh Sood, pour les efforts infatigables qu'il a déployés dans le but de faire avancer les travaux de la Conférence. Qu'il me soit permis de vous dire, Monsieur le Président, à quel point ma délégation apprécie les efforts que vous déployez pour faire sortir de l'impasse cet organe unique, à travers lequel nous sommes responsables devant le reste de la communauté internationale.

Vous vous souviendrez que, l'année dernière, l'Ambassadeur Sungar a fait savoir à la Conférence du désarmement que la Convention d'Ottawa avait été soumise au Parlement turc dans le cadre de la procédure constitutionnelle d'usage et qu'elle était sur le point d'être approuvée par l'Assemblée générale parlementaire. Toutefois, compte tenu de la convocation d'élections générales anticipées en Turquie, la procédure a dû être reprise intégralement cette année.

À la veille du quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, je puis vous informer que la Convention a de nouveau été déposée devant le Parlement turc en vue de l'adhésion de notre pays. Le 20 février, c'est-à-dire il y a sept jours, la Commission des affaires étrangères du Parlement a approuvé la Convention et l'a renvoyée devant l'Assemblée générale parlementaire pour approbation définitive.

(M. Esenli, Turquie)

Je tiens à réaffirmer aujourd'hui que mon pays est résolu à achever la procédure d'adhésion dans les meilleurs délais.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée, mais je vois que l'Ambassadeur de Chine demande la parole.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, au début de la séance, vous nous avez fait part de votre sympathie pour les victimes du tremblement de terre qui a frappé le Xinjiang, en Chine. L'Ambassadrice du Japon et l'Ambassadeur de Mongolie ont fait de même dans leurs déclarations. Profondément touchés par ces manifestations de sympathie, ma délégation et moi-même tenons à vous exprimer notre gratitude, ainsi qu'à l'Ambassadrice du Japon et à l'Ambassadeur de Mongolie. Je transmettrai vos messages à notre gouvernement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Chine. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions prises par la Conférence du désarmement en 1993, un siège portant la plaquette de la Yougoslavie est demeuré vacant parmi les sièges des États membres. Dans les années qui ont suivi, tous les pays issus de la République socialiste fédérative de Yougoslavie ont demandé à participer aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateurs, en application des articles 33 à 35 du règlement intérieur. Comme vous le savez, depuis le 4 février 2003, le nom de la Yougoslavie n'est plus utilisé par aucun pays. Dans ces circonstances, puis-je considérer que la Conférence décide de supprimer la plaquette de la Yougoslavie?

*Il est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Suite à la décision que la Conférence vient de prendre, je prie le secrétariat de la Conférence de bien vouloir supprimer le nom de la Yougoslavie dans la liste figurant à l'annexe du Règlement intérieur.

Je vous invite à présent à prendre une décision concernant la demande de la Serbie-et-Monténégro de participer en qualité d'observatrice aux travaux de la Conférence du désarmement pendant la session de 2003. Cette demande est reproduite dans le document CD/WP.530/Add.3, dont vous avez été saisi.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter la Serbie-et-Monténégro à participer à ses travaux conformément au règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 6 mars 2003, à 10 heures, dans cette salle. Suivant la pratique établie, la Conférence entendra un message adressé par les participants au séminaire annuel organisé par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

*La séance est levée à midi.*

-----